

# Pargesa SA

## Rapport sur les questions non financières

La gestion responsable a toujours été une valeur intrinsèque du Groupe Pargesa, qui privilégie la création de valeur durable sur le long terme et s'appuie sur une base solide d'actionnaires familiaux.

Pargesa SA ("Pargesa" ou la "Société") est une société holding de droit suisse dont le but est de détenir et gérer des participations dans les domaines financier, commercial et industriel. Ce but est réalisé au travers du principal actif de Pargesa: sa participation au Groupe Bruxelles Lambert SA ("GBL"), une société d'investissement cotée auprès d'Euronext Brussels. L'organigramme du Groupe Pargesa visé sur son site internet (onglet participations) illustre les actifs qui sont contrôlés et détenus au travers de GBL.

L'impact de Pargesa sur les enjeux non-financiers, respectivement l'impact de ces derniers sur la performance de Pargesa, découlent principalement de sa participation dans GBL et des actifs que cette dernière détient.

GBL publie annuellement un rapport détaillé en matière de durabilité, répondant aux exigences du droit européen. Ce rapport peut être consulté sur le site internet de GBL (cf. chapitre "ESG" du rapport annuel 2023 de GBL), sur le lien suivant : <https://www.gbl.com/fr/esg>. Il fournit d'une manière consolidée les informations pertinentes sur les activités d'investissement de GBL, d'une part, et ses actions en tant qu'entreprise responsable, d'autre part.

Pargesa compte moins de 10 employés et, en qualité de société holding, ne mène aucune activité de négoce, fabrication ou de prestation de services. Ainsi, sur une base individuelle, son activité a des répercussions très limitées en matière d'ESG. Cela étant, Pargesa s'emploie, en tant qu'entreprise, à conduire ses activités de manière responsable et durable, par exemple en optimisant l'utilisation des ressources existantes et en améliorant son empreinte carbone.

La Société a défini les lignes directrices de sa gouvernance au travers de son Règlement d'organisation, de son Code d'éthique ainsi que de son Règlement interne, assurant ainsi le respect de normes juridiques, éthiques et professionnelles exigeantes. Pargesa s'assure de se conformer au droit suisse applicable et aux règles structurant son organisation. Elle interdit formellement la corruption, le blanchiment d'argent, ainsi que les infractions financières en son sein. L'honnêteté, la probité et l'éthique sont par ailleurs des valeurs fondamentales pour Pargesa. La Société encourage la prise de parole parmi ses employés et bénéficie, pour le surplus, d'une culture robuste en matière de contrôle interne.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de la Société le 14 mars 2024 ainsi que par l'Assemblée générale ordinaire de la Société le 13 mai 2024. Il est publié par voie électronique sur le site internet de la Société.

Genève, le 13 mai 2024